

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 721

6 octobre 1998

SOMMAIRE

Aktiv Assekuranz Makler Luxembourg, S.à r.l., Grevenmacher pages 34581, 34582	Perla S.A., Luxembourg 34564, 34566
Altamira S.A., Luxembourg 34582, 34583	Phenix Mezzanine, Sicav, Luxembourg 34563
Aquatechnic, S.à r.l., Foetz 34583	Potsdamer Holding A.G., Luxembourg 34567
Archimède S.A., Luxembourg 34583	Praginvest S.A., Luxembourg 34562
Argla S.A., Luxembourg 34583, 34585	Prema S.A., Luxembourg 34563
Basalte Holding, S.à r.l., Luxembourg 34586	Prospérité, S.à r.l., Luxembourg 34567
Basalte, S.à r.l., Luxembourg 34586	Putnam International Fund, Sicav, Luxembourg . . . 34563
Britanny Investment S.A., Luxembourg 34586	Quetzaltenango S.A., Luxembourg 34568, 34570
Businesstalk S.A., Luxembourg 34587	Resothen S.A., Luxembourg 34566
Canon Benelux S.A., Luxembourg 34586	Sandalfin S.A., Luxembourg 34570, 34571
Caravelle S.A., Luxembourg 34587	Sath S.A., Luxembourg 34573
Centre d'Isolation, S.à r.l., Schiffange 34587	Scottish Equitable International S.A., Luxembourg 34573
Cinzia Marine S.A., Luxembourg 34589	Servomex Luxembourg, S.à r.l., Luxembg . . 34566, 34567
CL Institution, Sicav, Luxembourg 34591	Seventer S.A., Luxembourg 34573
Compagnie de Révision S.A., Luxembourg 34592	Shipping and Industry S.A., Luxembourg 34572
Compagnie Financière Sauvignon S.A., Luxembourg 34592	Sidstahl Luxembourg S.A., Dudelange 34567
Condor Lux Roadcargo, S.à r.l., Esch-sur-Alzette . . 34589	Siebe Luxembourg S.A., Luxembourg 34574
Continental Holdings S.A., Luxembourg 34592	Sim Floor S.C.I., Luxembourg 34573
Cosindit S.A., Luxembourg 34591	SMB Holding S.A., Luxembourg 34574
Demec S.A. 34589	SOCFINEL, Société Financière Internationale d'Electricité S.A., Luxembourg 34575
Dicam S.A. Holding, Luxembourg 34593	Sofinance S.A., Luxembourg 34576
Digital Holdings S.A., Luxembourg 34593	Sofin Credit Ltd, Luxembourg 34575
Edesa S.A., Luxembourg 34594	Sofininvest S.A., Luxembourg 34575
Ernst & Young Consulting S.A., Luxembourg 34596	Southland Estate Investments S.A., Luxembourg . . 34576
Ernst & Young S.A., Luxembourg 34596	Starcut S.A., Luxembourg 34576
Europ Continents Holding S.A., Luxembg . . 34594, 34595	Stenal Holding S.A., Luxembourg 34577
Fashion Box International S.A., Luxembourg 34608	Striperu S.A., Luxembourg 34576
Filtilux S.A., Luxembourg 34597	Suez Lux Cash, Sicav, Luxembourg 34577
FI Lux International 34596	Suvian S.A., Luxembourg 34577
Finpat S.A.H., Luxembourg 34595	Sytonia S.A., Luxembourg 34578
Forthungen International S.A.H., Luxembourg . . . 34604	Système Initiatives S.A., Luxembourg 34577
Hifi-Connection, Luxembourg 34598, 34599	Tamarine Holding S.A., Luxembourg 34571, 34572
Hifi International, S.à r.l., Luxembourg . . . 34599, 34600	Tasco International S.A., Luxembourg 34578
Hifi-Video International, S.à r.l., Luxembg . . 34600, 34601	Tondam S.A., Luxembourg 34578
Invilux S.A., Luxembourg 34605, 34606	Treveris S.A., Luxembourg 34579
Jade Luxembourg S.A., Luxembourg 34603, 34604	Triad-Egypt Corporation S.A., Luxembourg 34579
Maonia S.A., Luxembourg 34602, 34603	Trimmolux, S.à r.l., Berchem 34578
Moprofin S.A., Luxembourg 34607, 34608	T.W.B.C., Transworld Business Corporation S.A., Luxembourg 34578
Orthopédie Pro-Technik, S.à r.l., Strassen 34562	Unity International Holding S.A., Luxembourg . . . 34579
Pacific S.A., Luxembourg 34562	USIC, Union de Services Industriels et Commer- ciaux S.A., Luxembourg 34580
Pan African Investment Holdings, Luxembourg . . . 34562	Vena S.A., Luxembourg 34580
Parkin Finances S.A., Luxembourg 34562	
Partin S.A., Luxembourg 34563	
Peintures Guy Lamard S.A., Clemency 34563	

ORTHOPEDIE PRO-TECHNIK, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 124A, rue des Romains.
R. C. Luxembourg B 45.349.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 99, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE FERNAND KARTHEISER & CIE

Signature

(31303/510/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PACIFIC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 2.817.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31305/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PAN AFRICAN INVESTMENT HOLDINGS.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 22.237.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 18, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31306/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PARKIN FINANCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R. C. Luxembourg B 29.970.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1998

L'assemblée reconduit le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes pour une période venant à échéance à l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 1998.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 25 juin 1998

Les membres du conseil d'administration décident de renommer Monsieur Mibindo Munga administrateur-délégué, suite à l'autorisation de l'assemblée générale ordinaire.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour la société

Signature

(31307/506/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PRAGINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2953 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 6.612.

Par décision du conseil d'administration du 15 juin 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2953 Luxembourg au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Pour PRAGINVEST S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31316/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PARTIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 9.596.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 9, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Signature.

(31308/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PEINTURES GUY LAMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency.
R. C. Luxembourg B 51.848.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Capellen, le 23 juillet 1998, vol. 133, fol. 54, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Signature.

(31309/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PEINTURES GUY LAMARD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4961 Clemency.
R. C. Luxembourg B 51.848.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Capellen, le 23 juillet 1998, vol. 133, fol. 54, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Signature.

(31310/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PHENIX MEZZANINE, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 39.971.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 96, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PHENIX MEZZANINE
KREDIETRUST
Signatures

(31313/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PREMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 53.569.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31317/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PUTNAM INTERNATIONAL FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 11.197.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour PUTNAM INTERNATIONAL FUND
KREDIETRUST
Signatures

(31319/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PERLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 3.381.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trois juillet.

Par-devant Maître Reginald Neuman, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PERLA S.A., avec siège social à Luxembourg, 28, boulevard Joseph II, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 3.391.

La séance est ouverte à 9.30 heures,

sous la présidence de Monsieur Aloyse Scherer jr, diplômé I.E.C.G., demeurant à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Gilbert Divine, fondé de pouvoir, demeurant à Nospelt.

A été appelé aux fonctions de scrutateur Monsieur Enzo Liotino, fondé de pouvoir, demeurant à Esch/Alzette.

Tous ici présents et ce acceptant.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Décision de donner une durée illimitée à la société.

2) Changement de l'objet social de la société pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.»

3) Refonte intégrale des statuts.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III. L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV. La présente assemblée est donc régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de donner une durée illimitée à la société.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de changer l'objet social de la société pour lui donner la teneur telle que spécifiée à l'ordre du jour ci-avant.

Première résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte intégrale des statuts pour leur donner dorénavant la teneur suivante:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de PERLA S.A.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du Conseil d'Administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'Administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du trente et un juillet mil neuf cent vingt-neuf sur les sociétés holding et de l'article 209 des lois modifiées sur les sociétés commerciales.

Art. 5. Le capital social est fixé à sept millions (7.000.000,-) de francs, représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de sept mille (7.000,-) francs chacune, entièrement libérées.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'Assemblée Générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un Conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'Assemblée Générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'Assemblée Générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'Assemblée Générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un président. Le premier président pourra être désigné par l'Assemblée Générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le Conseil d'Administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le Conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou téléfax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil d'Administration.

Art. 8. Toute décision du Conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du Conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'Assemblée Générale.

Art. 11. Le Conseil d'Administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'Assemblée Générale.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du Conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'Assemblée Générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'Assemblée Générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'Assemblée Générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'Assemblée Générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois d'avril à 10.30 heures.

Si la date de l'assemblée tombe un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le Conseil d'Administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'Assemblée Générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice de la société, il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'Assemblée Générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'Assemblée Générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'Assemblée Générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition - Générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Frais

Le montant des frais afférents incombant à la société en raison des présentes est estimé à trente mille (30.000,-) francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Scherer jr, G. Divine, E. Liotino, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 1CS, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

R. Neuman.

(31311/226/169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PERLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 3.381.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

(31312/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

RESOTHEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.

R. C. Luxembourg B 53.219.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31322/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SERVOMEX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 58.908.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 16, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(31329/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SERVOMEX LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 58.908.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 21 juillet 1998 et enregistrée à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 16, case 7, que

un huitième gérant a été nommé:

Monsieur Stephen Powney, company secretary, demeurant au 49 Prince Edward Road, Billericay, Essex CM11 2HB, Grande-Bretagne.

qui aura une signature classe A sur le compte bancaire de la banque MeesPIERSON (LUXEMBOURG) S.A.

Délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(31330/230/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

POTSDAMER HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.923.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 98, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

(31314/565/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

POTSDAMER HOLDING A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 4, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 48.923.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 1998

3. Par votes spéciaux, l'Assemblée Générale donne à l'unanimité des voix décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leurs mandats en 1997.

Certifié conforme

Signature
Administrateur

Signature
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 98, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31315/565/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

PROSPERITE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 63.305.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire tenue le 8 juillet 1998 et enregistrée à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 509, fol. 79, case 5, que

un troisième gérant a été nommé:

FINANCIAL ADMINISTRATORS LTD avec siège social, Tropic Isle Building, PO Box 438, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques.

Délivré aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(31318/230/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SIDSTAHL LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dudelange, 200, rue de la Libération.
R. C. Luxembourg B 49.668.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 juin 1998, vol. 508, fol. 82, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31333/000/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

QUETZALTENANGO S.A., Société Anonyme,
(anc. QUETZALTENANGO HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 61.577.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding QUETZALTENANGO HOLDING S.A. ayant son siège social à L-2233 Luxembourg 32, rue Auguste Neyen, R.C. Luxembourg section B numéro 61.577, constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire prénommé, en date du 10 octobre 1997, publié au Mémorial C numéro 90 du 11 février 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Leiten, employée privée, demeurant à Godbrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières, modification et élargissement de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

2. - Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de QUETZALTENANGO S.A.

3. - Modification afférente de l'article premier des statuts.

4. - Changement de la devise du bilan pour passer de BEF à ITL, au cours de change 1 BEF = 48 ITL. Le capital passe de 1.250.000,- BEF à 60.000.000,- ITL, représenté par 6.000 actions de 10.000,- ITL chacune.

5. - Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de 60.000.000,- ITL à 20.000.000.000,- ITL par la création et l'émission de 1.994.000 actions nouvelles de 10.000,- ITL chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

6. - Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

7. - Modification afférente de l'article 5 des statuts.

8. - Possibilité d'émettre des emprunts obligataires convertibles ou non.

9. - Nominations statutaires.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et

valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

De ce fait, la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en QUETZALTENANGO S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de QUETZALTENANGO S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social qui sera dorénavant exprimé en ITL (lires italiennes) et de transformer par conséquent le capital social actuellement fixé à un million deux cent cinquante mille francs belges (1.250.000,- BEF) à soixante millions de lire italiennes (60.000.000,- ITL).

Quatrième résolution

L'assemblée décide de remplacer les mille deux cent cinquante (1.250) actions existantes d'une valeur nominale de mille francs belges (1.000,- BEF) par six mille (6.000) actions d'une valeur nominale de dix mille lire italiennes (10.000,- ITL) chacune.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix-neuf milliards neuf cent quarante millions de lire italiennes (19.940.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel après transformation de soixante millions de lire italiennes (60.000.000,- TL) à vingt milliards de lire italiennes (20.000.000.000,- ITL) par la création et l'émission de un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (1.994.000) actions nouvelles de dix mille lire italiennes (10.000,- ITL), jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Ces un million neuf cent quatre-vingt-quatorze mille (1.994.000) actions nouvelles ont été souscrites par KOBARID HOLDING S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

La somme de dix-neuf milliards neuf cent quarante millions de lire italiennes (19.940.000.000,- ITL) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société QUETZALTENANGO S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Sixième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à vingt milliards de lire italiennes (20.000.000.000,- ITL), représenté par deux millions (2.000.000) actions de dix mille lire italiennes (10.000,- ITL) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Septième résolution

L'assemblée décide d'ajouter un nouvel alinéa deux à l'article sept des statuts ayant la teneur suivante:

«**Art. 7. Alinéa deux.** Le conseil d'administration peut prêter ou emprunter à court ou à long terme, même au moyen d'émissions d'obligations avec ou sans garantie; ces obligations pourront, sur autorisation préalable de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, être converties en actions.»

Huitième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du conseil d'administration en fonction.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement des administrateurs démissionnaires:

1. - Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange;
 2. - Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg;
 3. - Monsieur Jean-Marc Heitz, comptable, demeurant à Wormeldange;
- comme nouveaux administrateurs de la société.

Dixième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes en fonction.

Onzième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement du commissaire démissionnaire Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren, comme nouveau commissaire aux comptes de la société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quatre millions trois cent soixante mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de quatre cent dix-huit millions sept cent quarante mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer, M.-J. Leiten, A. Thill, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 1998, vol. 503, fol. 67, case 10. – Reçu 4.187.400 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(31320/231/145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

QUETZALTENANGO S.A., Société Anonyme,

Siège social: L-22330 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 61.577.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(31321/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SANDALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 48.704.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SANDALFIN S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 48.704, constituée suivant acte reçu par Maître Marc Elter, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 8 septembre 1994, publié au Mémorial C numéro 522 du 13 décembre 1994, avec un capital social de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Brigitte Wahl-Schiltz, employée privée, demeurant à Hunsdorf

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui ensemble avec les procurations.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Transformation de la société anonyme holding en société anonyme de participations financières; modification et élargissement de l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transformer la société anonyme holding existante en société anonyme de participations financières et de modifier en conséquence l'article quatre des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 4.** La société a pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets, sans vouloir bénéficier du régime fiscal spécial prévu par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.»

De ce fait, la société a cessé d'exister sous le régime d'une société anonyme holding régie par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à vingt mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer, B. Schiltz, A. Thill, J. Elvinger,

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 1998, vol. 503, fol. 67, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(31325/231/76) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SANDALFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 48.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(31326/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

**TAMARIN HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RMITAGE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 58.483.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding RMITAGE S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen, R. C. Luxembourg, section B numéro 58.483, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 13 mars 1997, publié au Mémorial C, numéro 331 du 27 juin 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 19 janvier 1998, publié au Mémorial C, numéro 305 du 4 mai 1998, avec un capital social de quatre-vingt-cinq mille dollars US (85.000,- USD).

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Frank Bauler, comptable, demeurant à Gilsdorf.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Thomas Wikström, consultant, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Modification de la dénomination sociale pour adopter celle de TAMARIN HOLDING S.A.

2.- Modification afférente de l'article premier des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination sociale en TAMARIN HOLDING S.A. et en conséquence modifie l'article premier des statuts comme suit:

En anglais:

«**Art. 1.** There exists a company («société anonyme holding») under the name of TAMARIN HOLDING S.A.»

En français:

«**Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme holding sous la dénomination de TAMARIN HOLDING S.A.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de quinze mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: F. Bauler, A. Thill, T. Wikström, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 1998, vol. 503, fol. 67, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(31323/231/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

**TAMARIN HOLDING S.A., Société Anonyme,
(anc. RMITAGE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding).**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 17, rue Arthur Herchen.

R. C. Luxembourg B 58.483.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 24 juillet 1998.

J. Seckler.

(31324/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SHIPPING AND INDUSTRY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 21-25, allée Scheffer

R. C. Luxembourg B 36.086.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 24 février 1998 que:

* Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- Maître Charles Duro, avocat, demeurant à Luxembourg

- Maître Philippe Morales, avocat, demeurant à Luxembourg

- Madame Malou Faber, Maître en droit, demeurant à Bergem (Luxembourg)

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

* Est réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

- LUX-AUDIT S.A. avec siège social à Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(31332/317/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SATH S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4513 Luxembourg, 94, route de Bascharage.
R. C. Luxembourg B 42.916.

La société SATH S.A., enregistrée le 15 février 1993 sous le numéro B 42.916, est mise en liquidation le 3 avril 1997, a transféré son siège social au
94, route de Bascharage, L-4513 Luxembourg
à partir du 1^{er} janvier 1998.

Fait à Luxembourg, le 21 juillet 1998.

RODING LTD
Liquidateur de SATH S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 15, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31327/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 49.940.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 22 juillet 1998

Le conseil d'administration a accepté la démission de Monsieur Fernand Simon, administrateur, et a nommé Maître Marc Loesch comme nouvel administrateur en remplacement de l'administration démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SCOTTISH EQUITABLE INTERNATIONAL S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 12, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31328/267/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SEVENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.
R. C. Luxembourg B 43.710.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 2 avril 1998

Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange, est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé.

Son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 1999.

Luxembourg, le 2 avril 1998.

Pour extrait sincère et conforme
SEVENTER S.A.
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31331/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SIM FLOR S.C.I. Société Civile Immobilière.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 52, rue Charles Martel.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix juillet.

Par-devant Maître Jean-André-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) MIRFIELD INTERNATIONAL LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques, avec siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu de deux cessions de parts avec procuration sous seing privé données à Sark (Iles Anglo-Normandes), le 18 juin 1998,

2) Monsieur Ludo Heulens, commerçant, demeurant au 16, Hovesesteenweg 2530 Boechout (Belgique).

ici représenté par Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une cession de parts avec procuration sous seing privé donnée à Boechout (Belgique), le 22 juin 1998.

Lesquelles cessions de parts avec procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps.

3) Monsieur Jean Bernard Chenux, commerçant, demeurant à Versigny (Oise),

4) Madame Christine Chenux, sans état, demeurant à Versigny (Oise),

tous les deux ici représentés par Monsieur Jean-Paul Elvinger, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé données à Versigny (Oise), le 18 juin 1998.

Lesquelles procurations, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées en même temps.

Lesquels comparants, par leur mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Les comparants sub 1) et 2) sont les seuls associés de la société civile immobilière SIM FLOR S.C.I., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 11 novembre 1997, publié au Mémorial C Numéro 108 du 19 février 1998.

- Le fonds social est représenté par cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois chacune.

- MIRFIELD INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, ici représentée, cède soixante-quatorze (74) parts d'intérêts qu'elle possède dans la société à Monsieur Jean Bernard Chenux, préqualifié, ici représenté et ce acceptant, pour un prix de cent quarante-huit mille (148.000,-) francs luxembourgeois, ce dont quittance.

- MIRFIELD INTERNATIONAL LIMITED, préqualifiée, ici représentée, cède vingt-cinq (25) parts d'intérêts qu'elle possède dans la société à Madame Christine Chenux, préqualifiée, ici représentée et ce acceptant, pour un prix de cinquante mille (50.000,-) francs luxembourgeois, ce dont quittance.

- Monsieur Ludo Heulens, préqualifié, ici représenté, cède une (1) part d'intérêts qu'il possède dans la société à Monsieur Jean Bernard Chenux, préqualifié, ici représenté et ce acceptant, pour un prix de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois, ce dont quittance.

- Suite aux trois cessions qui précèdent, il y a lieu de modifier l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5.** Il est créé cent (100) parts d'intérêts d'une valeur nominale de deux mille (2.000,-) francs luxembourgeois chacune, attribuées comme suit à chacun des sociétaires en fonction de son apport.

1) Monsieur Jean Bernard Chenux, préqualifié, soixante-quinze parts d'intérêts 75

2) Madame Christine Chenux, préqualifiée, vingt-cinq parts d'intérêts 25

Total: cent parts d'intérêts 100

Les nouveaux sociétaires décident d'accepter la démission du gérant actuel Monsieur Ludo Heulens, préqualifié. Par vote spécial ils lui donnent décharge pour son mandat jusqu'à ce jour.

Les sociétaires décident de nommer comme nouveau gérant Madame Christine Chenux, préqualifiée, laquelle est chargée de la gestion journalière de la société avec le pouvoir de la représenter vis-à-vis des tiers.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Elvinger, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 109S, fol. 55, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(31335/230/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SIEBE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

R. C. Luxembourg B 61.477.

Il résulte d'une résolution prise par le conseil d'administration de la société en date du 20 juillet 1998 que le siège social de la société est transféré à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon I^{er}.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 1997.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 15, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31334/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SMB HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.059.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SMB HOLDING S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(31336/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

**SOCFINEL, SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE
D'ELECTRICITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.836.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 9, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 30 juin 1998

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Henri Grisius, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Thierry Fleming, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Mamer
- Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Est nommé commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 1998:

- Monsieur Georges Kioes, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Luxembourg.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Signature.

(31337/534/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

**SOCFINEL, SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE
D'ELECTRICITE S.A., Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 39.836.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 1^{er} juillet 1998 que Monsieur Henri Grisius a été nommé Président du conseil d'administration.

Luxembourg, le 17 juillet 1998.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 509, fol. 9, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31338/534/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SOFIN CREDIT LTD.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.008.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31339/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SOFIN CREDIT LTD.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 57.008.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31340/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SOFININVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 56.190.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 15, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31343/677/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.284.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31341/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SOFINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 33.284.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31342/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SOUTHLAND ESTATE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 49.376.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du mercredi 8 juillet 1998,

- la délibération sur les comptes annuels au 31 décembre 1997 est reportée à une date ultérieure;
- les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont provisoirement renouvelés jusqu'à la date de l'assemblée générale ajournée.

Luxembourg, le 14 juillet 1998.

Pour extrait conforme
MAITLAND MANAGEMENT SERVICES S.A.
Agent domiciliaire
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 2, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31344/631/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

STARCUT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.778.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire du 10 avril 1997, les mandats des administrateurs MM. Guy Baumann, Jean Bodoni et Guy Kettmann ainsi que celui du commissaire aux comptes Mme Myriam Spiroux-Jacoby ont été renouvelés pour la durée de six ans, expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2003.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Pour STARCUT S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31345/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

STRIPERU S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.367.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 1998

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Pour STRIPERU S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme
P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31347/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

STENAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.075.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 18, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 1998.

Signature.

(31346/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.011.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Le Conseil d'Administration.

(31348/005/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SUEZ LUX CASH, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 39, allée Scheffer.
R. C. Luxembourg B 31.011.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 4 mai 1998 de la Société

En date du 4 mai 1998, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de reporter le résultat de l'exercice 1997;
- de ratifier le paiement, daté du 31 décembre 1997, des dividendes intérimaires suivants:
 - aux actionnaires du compartiment SUEZ LUX CASH - Nordic: DKK 317,73 par action,
 - aux actionnaires du compartiment SUEZ LUX CASH - Europe: LUF 3,176 par action;
- de réélire MM. Patrick Zurstrassen, Jacques Mahaux, Robert Philippart, Antoine Gilson de Rouvieux et Eugène Sersté en qualité d'Administrateurs pour un mandat d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999;
- de réélire PRICE WATERHOUSE LUXEMBOURG en qualité de Réviseur d'Entreprises pour un mandat d'un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 1999.

Luxembourg, le 4 mai 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration

Enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31349/005/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SUVIAN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 8.515.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 9, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Signature.

(31350/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SYSTEME INITIATIVES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 57.130.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

*Pour la société
Signature
Un mandataire*

(31352/317/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

SYNTONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 8, rue Dicks.
R. C. Luxembourg B 55.555.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 100, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31351/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

TASCO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 22.254.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TASCO INTERNATIONAL S.A.
J.P. Reiland C. Schlessner
Administrateur *Administrateur*

(31353/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

TONDAM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 37.370.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 1998

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Pour TONDAM S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31354/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 32.743.

Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 6 mai 1998

Par décision du conseil d'administration du 6 mai 1998, Monsieur Albert Pennacchio, attaché de direction, Mondercange, a été coopté au conseil d'administration, en remplacement de Monsieur Marcello Ferretti, démissionnaire.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

Pour T.W.B.C., TRANSWORLD BUSINESS CORPORATION S.A., Société Anonyme
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 14, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31355/006/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

TRIMMOLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3320 Berchem.
R. C. Luxembourg B 26.720.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 841, fol. 6, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

Pour la S.à r.l. TRIMMOLUX
Signature

(31358/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

TREVERIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 42.851.

Le bilan de la société au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 19, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Il résulte des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 29 janvier 1998 que:

* Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs de la société:

- M. Øivin Fjeldstad

- M. Fredrik Wahl

- M. Trygve Young

Leur mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

* Est réélue aux fonctions de commissaire aux comptes de la société:

- LUX-AUDIT S.A. avec siège social à Luxembourg

Son mandat prendra fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 1999.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

(31356/317/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

TRIAD-EGYPT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 12.002.

Acte de constitution publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 31 juillet 1974.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1997, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 20, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TRIAD-EGYPT CORPORATION S.A.

Signatures

(31357/255/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

UNITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.958.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 1, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE

Signature

(31359/504/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

UNITY INTERNATIONAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 16, allée Marconi.
R. C. Luxembourg B 17.958.

Lors de l'assemblée générale du 12 juin 1998, ont été renommés pour une nouvelle période de six années:

Administrateurs:

MM. Junod Charles-André, Avocat, demeurant à Genève,

Levy Alain, Avocat, demeurant à Genève,

Lutgen Paul, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux Comptes:

Monsieur Luc Braun, diplômé ès sciences économiques, demeurant à Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 1, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31360/504/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

**USIC, UNION DE SERVICES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.464.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 95, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

USIC, UNION DE SERVICES INDUSTRIELS
ET COMMERCIAUX S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(31361/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

VENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 2, avenue du Bois.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-cinq juin.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VENA S.A., ayant son siège social à L1251 Luxembourg, 2, avenue du Bois, constituée sous la dénomination de V & G HOLDING S.A. suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 17 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 88 du 3 mars 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire soussigné en date du 18 juin 1996, publié au Mémorial C, numéro 475 du 24 septembre 1996, en date du 4 décembre 1997 et du 5 décembre 1997, publiés au Mémorial C, numéro 182 du 26 mars 1998.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-David Van Maele, employé privé, demeurant à Herborn.

Monsieur le président désigne comme secrétaire Madame Sonja Muller, employée privée, demeurant à Trèves (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Anne Smons, employée privée, demeurant à Verviers (Belgique).

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été paraphée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les actionnaires, tous présents et s'estimant valablement convoqués, déclarent être parfaitement au courant de l'ordre du jour et ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions de la société. Suite à cette résolution, le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à quatre-vingt-dix millions six cent cinquante mille francs luxembourgeois (90.650.000,- LUF), divisé en soixante-douze mille cinq cent vingt (72.520) actions sans valeur nominale.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital autorisé de la société d'un montant de quatre cents millions de francs luxembourgeois (400.000.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de cent millions de francs luxembourgeois (100.000.000,- LUF) à cinq cents millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF), par l'émission de trois cent vingt mille (320.000) actions nouvelles sans valeur nominale.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'autoriser le conseil d'administration, pendant une durée de cinq ans à dater de la publication au Mémorial C de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 juin 1998, à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé avec émission d'actions nouvelles.

Quatrième résolution

Suite aux prédites troisième et quatrième résolutions, les deuxième et troisième paragraphes de l'article 3 des statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Le capital autorisé de la Société est établi à cinq cents millions de francs luxembourgeois (500.000.000,- LUF), divisé en quatre cent mille (400.000) actions sans valeur nominale.

Le Conseil d'Administration de la Société est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital en une fois ou en tranches périodiques, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 25 juin 1998, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite, et pour laquelle il n'existerait pas à cette date d'engagement de la part du Conseil d'Administration en vue de la souscription; le Conseil d'Administration décidera de l'émission des actions représentant cette augmentation entière ou partielle et acceptera les souscriptions afférentes. Le Conseil est également autorisé et chargé de fixer les

conditions de toutes souscription ou décidera l'émission d'actions représentant tout ou partie de cette augmentation au moyen de la conversion du bénéfice net en capital et l'attribution périodique aux actionnaires d'actions entièrement libérées au lieu de dividendes.»

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'autoriser les administrateurs à faire les démarches nécessaires pour la cotation des actions de la société à la Bourse luxembourgeoise et à signer tous documents s'y rapportant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à vingt-cinq mille francs luxembourgeois (25.000,- LUF). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J.-D. Van Maele, S. Muller, A. Smons, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 29 juin 1998, vol. 413, fol. 14, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 22 juillet 1998.

A. Weber.

(31362/236/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 1998.

**AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l.,
Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**

Gesellschaftssitz: L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg.

H. R. Luxemburg B 52.392.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, am vierundzwanzigsten Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Reginald Neuman, mit Amtswohnsitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Detlef Dörrié, Diplombetriebswirt, wohnhaft in D-80993 München,

handelnd in seiner Eigenschaft als Geschäftsführer der Gesellschaft mit beschränkter Haftung luxemburgischen Rechts AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l., hiernach kurz «Gesellschaft» genannt, mit Gesellschaftssitz in Grevenmacher, ZI Potaschberg, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter Sektion B Nummer 52.392,

welcher die Gesellschaft unter seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann gemäss Artikel acht, Punkt 1. der Satzung.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

I.- Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million (1.000.000,-) Luxemburger Franken und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft wie folgt verteilt:

1.- AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80992 München, Riesstr. 15/III,

Inhaber von fünfhundert Anteilen 500

2.- Herr Detlef Dörrié, vorgeannt, Inhaber von zweihundertfünfzig Anteilen 250

3.- Herr Wolfgang Gosing, Versicherungskaufmann, wohnhaft in D-55129 Mainz, Inhaber von zweihundertfünfzig Anteilen 250

Total: eintausend Anteile 1.000

III.- Gemäss Abtretung von Geschäftsanteilen unter Privatschrift vom 1. April 1998 hat Herr Wolfgang Gosing, vorgeannt, seine zweihundertfünfzig (250) Anteile der Gesellschaft an die Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, G.m.b.H., mit Gesellschaftssitz in D-80992 München, Riesstr. 15/III, mit Wirkung zum 1. April 1998 abgetreten.

Eine Kopie dieser Abtretung bleibt gegenwärtiger Urkunde beigegeben.

Herr Detlef Dörrié, vorgeannt, erklärt diese Übertragung von Gesellschaftsanteilen in Gemässheit von Artikel 190 des Gesetzes vom 10. August 1915 im Namen der Gesellschaft anzunehmen.

IV.- Infolge dieser Übertragung von Gesellschaftsanteilen, sowie der Übertragung von Gesellschaftsteilen gemäss zwei Annahmen von Abtretungen von Gesellschaftsanteilen, dokumentiert durch den instrumentierenden Notar am 13. Februar 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 379 vom 26. Mai 1998, und am 17. März 1998, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 425 vom 12. Juni 1998, welchen Übertragungen die Gesellschafter hiermit zustimmen, beschliessen die aktuellen Gesellschafter AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, G.m.b.H., hier vertreten durch Herrn Detlef Dörrié, vorgeannt, welcher AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, G.m.b.H. als Geschäftsführer unter seiner alleinigen Unterschrift rechtsgültig verpflichten kann, und Herr Detlef Dörrié, handelnd in eigenem Namen, Artikel vier der Satzung abzuändern und ihm fortan folgenden Wortlaut zu geben:

«4. **Gesellschaftskapital, Gesellschaftsanteile.** Das Gesellschaftskapital beträgt eine Million (1.000.000,-) Luxemburger Franken und ist eingeteilt in eintausend (1.000) Anteile zu je eintausend (1.000,-) Luxemburger Franken, voll und in bar eingezahlt.

Die Anteile sind gegenüber der Gesellschaft wie folgt verteilt:

1.- AKTIV ASSEKURANZ MAKLER, G.m.b.H., Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in D-80992 München, Riesstr. 15/III, siebenhundertfünfzig Anteile	750
2.- Herr Detlef Dörrié, Diplombetriebswirt, wohnhaft in D-80993 München, zweihundertfünfzig Anteile . . .	250
Total: eintausend Anteile	1.000

V.- Die Gesellschafter beschliessen den zweiten Satz von Artikel drei, Absatz zwei, zu streichen.

VI.- Die Kosten und Honorare, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden auf den Betrag von zwanzigtausend (20.000,-) Luxemburger Franken, abgeschätzt.

Worüber Urkunde, geschehen und aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem amtierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieser gegenwärtige Urkunde mit Uns Notar unterzeichnet. Gezeichnet: D. Dörrié, R. Neuman.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 1998, vol. 108S, fol. 91, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift, der vorgenannten Gesellschaft zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 27. Juli 1998.

R. Neuman.

(31390/226/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

AKTIV ASSEKURANZ MAKLER LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, Z.I. Potaschberg.

R. C. Luxembourg B 52.392.

Le texte des statuts coordonnés a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, le 29 juillet 1998.

(31391/226/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

ALTAMIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.715.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ALTAMIRA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 51.715, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 503 du 3 octobre 1995 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 17 juillet 1995, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 512 du 6 octobre 1995.

L'Assemblée est ouverte à neuf heures quarante sous la présidence de Monsieur André De Groot, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Isabelle Vermeulen, assistante juridique, demeurant à Bettembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Irène Lux, assistante juridique, demeurant à Berchem.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

- Changement de la date de l'assemblée générale du deuxième mardi du mois de septembre à seize heures au premier mardi du mois d'octobre à seize heures vingt et modification subséquente de l'article 15 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, sur à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Résolution

L'Assemblée décide de changer la date de l'assemblée générale du deuxième mardi du mois de septembre à seize heures au premier mardi du mois d'octobre à seize heures vingt.

En conséquence le premier alinéa de l'article 15 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 15. Premier alinéa.** L'Assemblée Générale annuelle se réunit le premier mardi du mois d'octobre à seize heures vingt au siège social de la société ou à tout endroit à désigner par les convocations.»

L'assemblée générale approuvant les comptes au 31 décembre 1997 se tiendra donc le premier mardi du mois d'octobre 1998 à seize heures vingt.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. de Groot, I. Vermeulen, I. Lux, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juillet 1998, vol. 109S, fol. 42, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

F. Baden.

(31393/200/53) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

ALTAMIRA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 51.715.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

F. Baden.

(31394/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

AQUATECHNIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Foetz.

R. C. Luxembourg B 20.737.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 1998, vol. 310, fol. 41, case 4/1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Foetz, le 27 juillet 1998.

AQUATECHNIC, S.à r.l.

Signature

(31396/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

ARCHIMEDE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.

R. C. Luxembourg B 26.802.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 5, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour la société ARCHIMEDE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Signature

(31397/622/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

ARGLA S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 64.927.

In the year one thousand nine hundred and ninety-eight, on the ninth of July.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the Company established in Luxembourg under the denomination of ARGLA S.A., R.C. number B 64.927, having its registered office in Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated June 15th, 1998, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The meeting begins at four thirty p.m., Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg, being in the Chair.

The Chairman appoints as secretary of the meeting Mr Marc Prospert, Maître en droit, residing in Bertrange.

The meeting elects as scrutineer Mr Raymond Thill, private employee, residing in Luxembourg.

The Chairman then states that:

I. It appears from an attendance list established and certified by the members of the Bureau that the one thousand two hundred and fifty shares of a par value of one thousand Belgian francs each, representing the total capital of one million

two hundred and fifty thousand Belgian francs are duly represented at this meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on its agenda, hereinafter reproduced, without prior notice, all the persons represented at the meeting having agreed to meet after examination of the agenda.

The attendance list, signed by the shareholders all represented at the meeting, shall remain attached to the present deed together with the proxies and shall be filed at the same time with the registration authorities.

II. The agenda of the meeting is worded as follows:

1.- To increase the authorised share capital from presently ten million (10,000,000.-) Belgian francs to twenty-five million (25,000,000.-) Belgian francs.

2.- To increase the issued share capital of the Company by an amount of ten million five hundred thousand (10,500,000.-) Belgian francs to bring it from presently one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Belgian francs, divided into one thousand two hundred and fifty (1,250) shares of one thousand (1,000.-) Belgian francs per share to eleven million seven hundred and fifty thousand (11,750,000.-) Belgian francs, represented by eleven thousand seven hundred and fifty (11,750) shares of one thousand (1,000.-) Belgian francs per share.

3.- To make any consequential amendments to the Articles of Incorporation.

4.- Miscellaneous.

After approval of the statement of the Chairman and having verified that it was regularly constituted, the meeting passed, after deliberation, the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The General Meeting resolved to increase the authorized share capital from presently ten million (10,000,000.-) Belgian francs to twenty-five million (25,000,000.-) Belgian francs.

Second resolution

The general meeting resolved to increase the corporate capital by ten million five hundred thousand (10,500,000.-) Belgian Francs so as to raise it from its present amount of one million two hundred and fifty thousand (1,250,000.-) Belgian francs to eleven million seven hundred and fifty thousand (11,750,000.-) Belgian francs by the creation and issue of ten thousand five hundred (10,500) new shares of a par value of one thousand (1,000.-) Belgian francs each.

The new shares have been subscribed and fully paid up in cash by FRESENIUS MEDICAL CARE A.G., with registered office in D-61352 Bad Homburg, 1, Else Kröner Strasse,

here represented by Mrs Gilberte Leclerc, private employee, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Luxembourg, on July 3rd, 1998.

Such proxy, after signature *ne varietur* by the proxy holder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

It has been proved to the undersigned notary who expressly acknowledges it that the amount of ten million five hundred thousand (10,500,000.-) Belgian francs is as of now available to the Company.

Third resolution

As a consequence of the two preceding resolutions, Article 5 is amended and will henceforth read as follows:

«**Art. 5. Capital.** 5.1 The Company has an issued capital of eleven million seven hundred and fifty thousand (11,750,000.-) Belgian francs, divided into eleven thousand seven hundred and fifty (11,750) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Belgian francs each, which have been fully paid up in cash.

5.2 The Company shall have an authorized capital of twenty-five million (25,000,000.-) Belgian francs, divided into twenty-five thousand (25,000) shares having a par value of one thousand (1,000.-) Belgian francs each.

Nothing else being on the agenda and nobody wishing to address the meeting, the meeting was terminated at five p.m.

In faith of which We, the undersigned notary, set our hand and seal in Luxembourg City, on the day named at the beginning of the document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergencies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the persons appearing, said persons appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Traduction française du texte qui précède:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf juillet.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de ARGLA S.A., R.C. B N° 64.927, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 15 juin 1998, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

La séance est ouverte à seize heures trente sous la présidence de Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Monsieur Marc Prospert, Maître en droit, demeurant à Bertrange.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Raymond Thill, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Madame la Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante actions d'une valeur nominale de mille francs belges, constituant l'intégralité du capital social d'un million deux cent cinquante mille francs belges, sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est

régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence, portant les signatures des actionnaires tous représentés restera annexée au présent procès-verbal, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Augmentation du capital autorisé de son montant actuel de dix millions (10.000.000,-) de francs belges à vingt-cinq millions (25.000.000,-) de francs belges.

2.- Augmentation du capital social de la société par un montant de dix millions cinq cent mille (10.500.000,-) francs belges pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs belges, divisé en mille deux cent cinquante (1.250) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges par action à onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000,-) francs belges, divisé en onze mille sept cent cinquante (11.750) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune.

3.- Modification subséquente des statuts de la société.

4.- Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Madame la Présidente et, après s'être reconnue régulièrement constituée, a abordé l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital autorisé de dix millions (10.000.000,-) de francs belges à vingt-cinq millions (25.000.000,-) de francs belges.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de dix millions cinq cent mille (10.500.000,-) francs belges pour le porter de son montant actuel d'un million deux cent cinquante mille (1.250.000,-) francs belges à onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000,-) francs belges par la création et l'émission de dix mille cinq cents (10.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune.

Les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces par FRESINIUS MEDICAL CARE A.G., avec siège social à D-61352 Bad Homburg, 1, Else Kröner Strasse, ici représentée par Madame Gilberte Leclerc, employée privée, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 3 juillet 1998.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de dix millions cinq cent mille (10.500.000,-) francs belges est dès à présent à la libre disposition de la société.

Troisième résolution

Suite aux deux précédentes résolutions, l'article cinq des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Capital.** 5.1 Le capital social souscrit de la société est fixé à onze millions sept cent cinquante mille (11.750.000,-) francs belges représenté par onze mille sept cent cinquante (11.750) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune, entièrement libérées en espèces.

5.2 Le capital autorisé de la société est établi à vingt-cinq millions (25.000.000,-) de francs belges, représenté par vingt-cinq mille (25.000) actions d'une valeur nominale de mille (1.000,-) francs belges chacune.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à dix-sept heures.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire la présente minute.

Signé: G. Leclerc, M. Prospert, R. Thill, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 109S, fol. 54, case 10. – Reçu 105.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(31398/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

ARGLA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68/70, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 64.927.

Statuts suivant l'acte N° 655 du 9 juillet 1998 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

A. Schwachtgen.

(31398A/230/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

BASALTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.365.

Le bilan au 15 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 16, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

A. Schwachtgen
Notaire

(31401/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

BASALTE HOLDING, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 60.366.

Le bilan au 15 juillet 1997, enregistré à Luxembourg, le 24 juillet 1998, vol. 510, fol. 16, case 9, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juillet 1998.

A. Schwachtgen
Notaire

(31402/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

BRITANNY INVESTMENT, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 22.404.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 23 juillet 1998

- Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 1998:

AUDIEX S.A., Société Anonyme, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31407/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

CANON BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 16.539.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 94, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour ordre
FIDUCIAIRE ALBERT SCHILTZ S.C.
Signature

(31410/549/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

CANON BENELUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1458 Luxembourg, 5, rue de l'Eglise.
R. C. Luxembourg B 16.539.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 1998 que:
la SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES SC, Luxembourg est nommée aux fonctions de réviseur d'entreprises pour une durée d'un an.

Luxembourg, le 20 juillet 1998.

Pour extrait sincère et conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 509, fol. 94, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31411/549/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

BUSINESSTALK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2141 Luxembourg, 11, rue Emile Mayrisch.
R. C. Luxembourg B 37.932.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg en date du 9 juin 1998

Il résulte dudit procès-verbal que décharge pleine et entière a été donnée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de toute responsabilité résultant de l'exercice de leurs fonctions pour l'exercice 1997.

Les mandats de : Monsieur Michel Le Duc de Lilliers
Monsieur Axel Bonaert
Monsieur Baudry Bonaert

en tant qu'administrateurs et celui de Lex Benoy en tant que commissaire aux comptes ont été renouvelés pour un terme d'une année, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur le compte de l'exercice 1998.

Luxembourg, le 9 juin 1998.

Pour la société
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31409/614/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

CARAVELLE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 223, Val Ste Croix.
R. C. Luxembourg B 64.642.

Constituée suivant acte reçu par M^e Emile Schlessler, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 29 mai 1998, non encore publié au Mémorial.

Il résulte des lettres adressées à la société CARAVELLE S.A. en date du 6 juillet 1998 que Monsieur Claude Faber, Monsieur Lionel Capioux et Mademoiselle Elisabeth Antona ont démissionné de leur fonction d'administrateurs avec effet immédiat.

Luxembourg, le 17 juillet 1998.

Pour les agents démissionnaires
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 5, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31412/622/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

CENTRE D'ISOLATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3858 Schiffflange, 26, rue Denis Netgen.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quinze juillet.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Carlo Goergen, maître-calorifugeur, demeurant à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy;
- 2.- Monsieur Pascal Goergen, maître-calorifugeur, demeurant à L-4741 Pétange, 56, rue des Jardins.

Lesquels comparants, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée CENTRE D'ISOLATION, S.à r.l., avec siège social à L-3858 Schiffflange, 26, rue Denis Netgen, constituée suivant acte reçu par le notaire André Schwachtgen, de résidence à Luxembourg, en date du 10 mars 1981, publié au Mémorial C, numéro 81 du 22 avril 1981 et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire Georges d'Huart, de résidence à Pétange, en date du 23 décembre 1985, publié au Mémorial C,

requièrent le notaire d'acter ce qui suit:

I. Cession de parts sociales

Monsieur Pascal Goergen, préqualifié sub 2.-), cède sous les garanties de droit à Monsieur Carlo Goergen, préqualifié sub 1.-), ce acceptant, cinquante (50) parts sociales de la prédite société CENTRE D'ISOLATION, S.à r.l., pour le prix de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), montant qu'il déclare avoir reçu, ce dont titre et quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire se trouve subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées. Le cessionnaire participera aux bénéfices et pertes de la société à partir de ce jour.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts et la situation financière de la société et renonce à toute garantie de la part de la cédante.

Monsieur Carlo Goergen, préqualifié sub 1.-), en sa qualité de gérant de la société CENTRE D'ISOLATION, S.à r.l., a déclaré, au nom de la société, accepter la prédite cession de parts sociales et dispense le cessionnaire de la signification par voie d'huissier.

II. Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite Monsieur Carlo Goergen, préqualifié sub 1.-), seul associé de la société CENTRE D'ISOLATION, S.à r.l., a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les statuts de la société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«Titre I^{er}: Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'une entreprise spéciale d'isolation en tous genres et la vente et production de matériaux de construction. La société peut faire toutes les opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou de nature à en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de CENTRE D'ISOLATION, S.à r.l.

Art. 4. Le siège social de la société est établi à Schifflange. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II: Capital - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à un million de francs luxembourgeois (1.000.000,- LUF), représenté par cent (100) parts sociales de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Art. 7. Toutes les cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En cas de cession, la valeur d'une part sociale est évaluée sur la base des trois derniers bilans de la société.

Titre III: Gérance

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le ou les gérants sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoir, associés ou non.

Titre IV: Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V: Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le solde de ce compte, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire dès que le fonds de réserve aura atteint le dixième du capital.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI: Dissolution

Art. 12. La société n'est pas dissoute par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dénonciation ou de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif. L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII: Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés se réfèrent aux dispositions légales. »

Souscription

Toutes les cent (100) parts sociales sont souscrites par Monsieur Carlo Goergen, maître-calorifugeur, demeurant à L-4750 Pétange, 30, route de Longwy.

Deuxième résolution

Est nommé gérant unique de la société, pour une durée indéterminée, Monsieur Carlo Goergen, préqualifié, avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite, les comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Goergen, P. Goergen, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 16 juillet 1998, vol. 413, fol. 28, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, sur papier libre, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 27 juillet 1998.

A. Weber.

(31413/236/113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

**CINZIA MARINE S.A., Société Anonyme,
(anc. CINZIA S.A.).**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.202.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale du 27 juillet a accepté la démission de Messieurs Armand Haas, Henri Grisius et John Seil comme administrateurs et leur a accordé décharge pleine et entière. Elle a décidé de nommer comme nouveaux administrateurs.

- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg, Président

- Monsieur Guy Glesener, conseiller juridique, demeurant à Luxembourg

- Monsieur Etienne Gillet, employé privé, demeurant à Rulles, Belgique
jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de 2004.

Le siège de la société a été transféré au 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 23, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31416/273/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

**DEMEC S.A., Société Anonyme,
(anc. DIMEX S.A., Société Anonyme),
au capital de 5.000.000,- LUF.**

R. C. Luxembourg B 17.496.

Il est requis une modification de l'inscription relative aux personnes administrant la société, à savoir:

A démissionné de sa fonction d'administrateur le sieur Gérard Eischen, conseiller d'entreprises, demeurant à Strassen, avec effet au 24 juillet 1998.

Strassen, le 27 juillet 1998.

Signature de l'intéressé démissionnaire
G. Eischen

Pour réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Mersch, le 27 juillet 1998, vol. 123, fol. 97, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(31425/000/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

CONDOR LUX ROADCARGO, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-4222 Esch-sur-Alzette, 214, route de Luxembourg.

—
Aussergewöhnliche Generalversammlung

Zwischen den Unterzeichneten:

A1 MEDICON SAH, mit Sitz in Esch-sur-Alzette (Luxemburg) hier vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun.

..... 64 Anteile
einerseits und

B1 Barton Roman, wohnhaft zu CZ-Zlin

B2 Grohmann Peter, wohnhaft zu A-3250 Wieselburg

B3 Hauer Peter, wohnhaft zu H-Sopron

B4 Hegyi Zoltan, wohnhaft zu H-Csorna

B5 Klincuch Ondrej, wohnhaft zu SK-Trencin

B6 Malik Ladislav, wohnhaft zu CZ-Nova Vcelnice

B7 Medvecký Stanislav, wohnhaft zu SK-Palárikovo

B8 Sarkadi László, wohnhaft zu H-Győr

B9 Repan Peter, wohnhaft zu SK-Zilina

wurde unter einstimmigem Beschluss folgende Abmachung getroffen:

MEDICON SAH, vorbenannt unter A1 überträgt an

B1	Barton Roman, vorbenannt	1 Anteil
B2	Grohmann Peter, vorbenannt	1 Anteil
B3	Hauer Peter, vorbenannt	1 Anteil
B4	Hegy Zoltan, vorbenannt	1 Anteil
B5	Klincuch Ondrej, vorbenannt	1 Anteil
B6	Malik Ladislav, vorbenannt	1 Anteil
B7	Medvecký Stanislav, vorbenannt	1 Anteil
B8	Sarkadi Laszlo, vorbenannt	1 Anteil
B9	Repan Peter, vorbenannt	1 Anteil

welche annehmen und worüber gleichzeitig Quittung erstellt ist, betreffend das vereinbarte Entgelt. abzüglich Abtretungen an MEDICON SAH der Herren

D1	Diabolko Anton, vorbenannt	-1 Anteil
D2	Rigo Miroslav, vorbenannt	-1 Anteil
D3	Trnka Peter jr., vorbenannt	-1 Anteil
D4	Zvalo Jozef, vorbenannt	-2 Anteile
D5	Hrbacek Frantisek, vorbenannt	-1 Anteil
D6	Kantor Robert, vorbenannt	-1 Anteil
D7	Zubreczki Zoltan, vorbenannt	-1 Anteil
D8	Vesely Ludek, vorbenannt	-1 Anteil

Die Anteile sind wie zugeteilt wie folgt:

A1	MEDICON SAH, mit Sitz in Esch-sur-Alzette (Luxemburg) hier vertreten durch Herrn Kralowetz Karl jun.	64 Anteile
B1	Barton Roman, vorbenannt	2 Anteile
B2	Grohmann Peter, vorbenannt	1 Anteil
B3	Hauer Peter, vorbenannt	1 Anteil
B4	Hegy Zoltan, vorbenannt	1 Anteil
B5	Klincuch Ondrej, vorbenannt	1 Anteil
B6	Malik Ladislav, vorbenannt	1 Anteil
B7	Medvecký Stanislav, vorbenannt	1 Anteil
B8	Sarkadi Laszlo, vorbenannt	1 Anteil
B9	Repan Peter, vorbenannt	1 Anteil
C1	Kralowetz Martin, vorbenannt	1 Anteil
C2	Kunes Pavel, vorbenannt	1 Anteil
C3	Becka Emil, vorbenannt	1 Anteil
C4	Sivon Peter, vorbenannt	1 Anteil
C5	Nagy Anton, vorbenannt	1 Anteil
C6	Miso Jiri, vorbenannt	1 Anteil
C7	Rabara Jozef, vorbenannt	1 Anteil
C8	Svoboda Patrik, vorbenannt	1 Anteil
C9	Sleczkowski Stanislav, vorbenannt	1 Anteil
C10	Jicha Jan, vorbenannt	1 Anteil
C11	Madarasz Jozef, vorbenannt	1 Anteil
C12	Minarech Jozef, vorbenannt	1 Anteil
C13	Straka Vincent, vorbenannt	1 Anteil
C14	Olajos Stefan, vorbenannt	1 Anteil
C15	Popelar Radek, vorbenannt	1 Anteil
C16	Sabo Jaroslav, vorbenannt	1 Anteil
C17	Tichy Jiri, vorbenannt	1 Anteil
C18	Molnar Juraj, vorbenannt	1 Anteil
C19	Olenyak Stefan, vorbenannt	1 Anteil
C20	Danko Luboslav, vorbenannt	1 Anteil
C21	Holemar Frantisek, vorbenannt	1 Anteil
C22	Netopil Jaromir, vorbenannt	1 Anteil
C23	Nyulassy Peter, vorbenannt	1 Anteil
C24	Orban Erno Janos, vorbenannt	1 Anteil
C25	Sin Jaroslav, vorbenannt	1 Anteil
C26	Urban Zdenek, vorbenannt	1 Anteil
		100 Anteile

Unterschriften.

Die Versammlung ernennt einstimmig die Damen und Herren

- B1 Barton Roman, vorbenannt
- B2 Grohmann Peter, vorbenannt
- B3 Hauer Peter, vorbenannt
- B4 Hegyi Zoltan, vorbenannt

- B5 Klincuch Ondrej, vorbenannt
 B6 Malik Ladislav, vorbenannt
 B7 Medvecky Stanislav, vorbenannt
 B8 Sarkadi Laszlo, vorbenannt
 B9 Repan Peter, vorbenannt

als administrative Geschäftsführer und Herrn Martin Kralowetz als technischen Geschäftsführer.

Jeder administrative Geschäftsführer kann die Gesellschaft nur in Verbindung mit der Unterschrift von Herrn Karl Kralowetz jun. verpflichten.

Herr Karl Kralowetz jun. kann die Gesellschaft mit seiner alleinigen Unterschrift in unbeschränkter Höhe verpflichten. Es folgen 10 Unterschriften.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 15 juillet 1998, vol. 310, fol. 34, case 2/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(31422/000/97) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

CL INSTITUTION, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

—
 DISSOLUTION

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur José Mouzon, Directeur au CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., demeurant à Battincourt, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., société anonyme, ayant son siège social à Luxembourg, 26A, boulevard Royal,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 6 juillet 1998, laquelle restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexée aux présentes pour être soumise avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- La société d'investissement à capital variable CL INSTITUTION, ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 59.078, a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 mai 1997, publié au Mémorial, Recueil C, numéro 291 du 11 juin 1997.

- Sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions en circulation et elle a décidé de dissoudre et de liquider la société.

- Par la présente, elle prononce la dissolution de la société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

- Tous les actifs de la société sont transférés à l'actionnaire qui déclare que toutes les obligations de la société ont été acquittées et qu'il répondra personnellement de tous les engagements de la société même inconnus à l'heure actuelle. Il règlera également les frais des présentes.

- Partant la liquidation de la société est achevée et la société est définitivement dissoute et liquidée.

- Décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs pour l'exécution de leur mandat.

- Les livres et documents de la société sont conservés pendant la durée de cinq ans au CREDIT LYONNAIS LUXEMBOURG S.A., 26A, boulevard Royal.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Mouzon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 15 juillet 1998, vol. 109S, fol. 53, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

F. Baden.

(31418/200/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

COSINDIT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 50.607.

—
 Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 810, fol. 16, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour la Société

FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN S.C.

Signature

(31424/518/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 52.967.

Constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Paul Hencks, notaire de résidence à L-Luxembourg, en date du 13 novembre 1995, publié au Mémorial, Recueil C n° 43 du 23 janvier 1996.

Modifiée suivant acte reçu par le même notaire, en date du 8 janvier 1996, publié au Mémorial, Recueil C n° 165 du 3 avril 1996.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 30 juin 1998 à Luxembourg que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Thierry Kraeminger pour l'exercice de son mandat d'administrateur.

- Ratification de la nomination de Mademoiselle Jeanne Piek, employée privée, demeurant à L-Consdorf, comme nouvel administrateur. Mademoiselle Jeanne Piek terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 30 juin 1998.

Pour la société

**COMPAGNIE FINANCIERE SAUVIGNON S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER**

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 5, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31419/622/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

COMPAGNIE DE REVISION, Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 32.665.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 1998, les organes de la société sont les suivants:

Conseil d'administration

- Monsieur Jean-Marie Gischer, réviseur d'entreprises, demeurant à B-Arlon
- Monsieur Kenneth Hay, réviseur d'entreprises, demeurant à Hostert
- Monsieur Marc Liesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Adrian Lockwood, réviseur d'entreprises, demeurant à Lenningen
- Monsieur Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, demeurant à Bridel
- Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises, demeurant à Steinsel.

Commissaire aux comptes

- Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Siège social

Le siège de la société est transféré à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31421/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

CONTINENTAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 18.197.

Extraits des résolutions de l'assemblée générale ordinaire du 6 avril 1998

Sont mandataires de la Société jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de l'an 2002:

(a) Administrateurs:

- Chief Bode Akindede, industriel, Apapa/Lagos (Nigeria), Président et administrateur-délégué
- M. Urs Peter Kälin, avocat, Zurich
- M. Michel Arni, administrateur de sociétés, Zurich

(b) Commissaire:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg

Exerpts of the resolutions of the ordinary general meeting of April 6, 1998:

Are mandatories of the Company until the statutory general meeting of the year 2002:

(a) Directors:

- Chief Bode Akindele, industriel, Apapa/Lagos (Nigeria), Président et administrateur-délégué
- M. Urs Peter Kälin, avocat, Zurich
- M. Michel Arni, administrateur de sociétés, Zurich

(b) Statutory auditor:

INTERAUDIT, S.à r.l., réviseurs d'entreprises, Luxembourg

Luxembourg, le 29 juin 1998/ June 29, 1998.

Pour avis sincère et conforme/Certified true notice

Pour/for CONTINENTAL HOLDINGS S.A.

KPMG, FINANCIAL ENGINEERING

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 juillet 1998, vol. 509, fol. 69, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31423/528/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

DICAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 36.049.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 30, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Signature

(31427/273/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

DICAM S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 36.049.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue en date du 21 juillet 1998 que le mandat des organes sociaux étant venu à échéance, l'assemblée générale a nommé:

a) Administrateurs:

- Monsieur Rodolfo Luzzana, docteur en sciences économiques et commerciales, demeurant à Bergamo (Suisse)
- Monsieur Nico Schaeffer, docteur en droit, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Mathis Hengel, docteur en droit, demeurant à Luxembourg

b) Commissaire aux comptes

SOCIETE DE REVISION ET D'EXPERTISES S.C., établie et ayant son siège social à Luxembourg.

Le mandat des organes sociaux nouvellement élus expirera à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2000.

Luxembourg, le 21 juillet 1998.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 juillet 1998, vol. 510, fol. 30, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31428/273/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

DIGITAL HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R. C. Luxembourg B 56.825.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution du Conseil d'administration prise en date du 27 juillet 1998 que le siège de la société est transféré du 4, boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 3, rue de la Chapelle L-1325 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 24, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31429/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

EDESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.193.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 16 octobre 1997

Il résulte que:

- Monsieur André Schmid, Nairobi, Kenya et Monsieur Grant Paterson, Harare, Zimbabwe sont nommés directeurs de la société;
- Les directeurs engageront la société par signature collective deux à deux.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31432/518/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

EDESA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 10.193.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 31 mars 1998

Il résulte que:

- Monsieur Dr. R.-W. Hug, CREDIT SUISSE, est nommé directeur général de la société;
- Les directeurs généraux engageront la société par signature collective deux à deux.

Pour réquisition-inscription
Pour la société
FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31433/518/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.913.

Société constituée sous la forme de société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE (S.E.A.) suivant acte reçu par Maître Marc Elter, notaire de résidence à Junglinster, en date du 30 juillet 1979, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 251 du 29 octobre 1979. Les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en SOCIETE D'EQUIPEMENT GENERAL (S.E.G.), suivant acte reçu par Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange, en date du 27 novembre 1986, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 39 du 16 février 1987. Les statuts ont ensuite été modifiés suivant acte reçu par le même notaire en date du 27 septembre 1990, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C N° 107 du 6 mars 1991. Enfin, les statuts ont été modifiés, et notamment la dénomination sociale, qui a été changée en EUROP CONTINENTS HOLDING, suivant acte reçu par le même notaire en date du 7 mai 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 422 du 29 août 1996.

Le capital social de la société a été libéré par voie d'apport de l'universalité des biens actifs et passifs de la SOCIETE D'EQUIPEMENT POUR L'AFRIQUE, société anonyme, dont le siège social était précédemment à Libreville (République Gabonaise) et inscrite au Registre de Commerce de cette ville sous le N° 29b, elle-même issue de la fusion, en 1953, de la société anonyme LE MATERIEL COLONIAL avec la société anonyme dénommée SOCIETE D'ENTREPRISES AFRICAINES, cette dernière ayant été créée à Paris le 15 décembre 1921 et ayant transféré son siège social à Libreville (République Gabonaise) en mai 1946.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

EUROP CONTINENTS HOLDING
Société anonyme
Signature

(31439/546/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.913.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire annuelle du 22 juillet 1998 a pris les résolutions suivantes:

1) L'Assemblée générale constate que le bénéfice s'élève à 257.438,63 francs français. Elle décide, sur proposition du Conseil d'administration, d'affecter ce résultat bénéficiaire au report à nouveau portant celui-ci de 4.839.457,94 à 5.096.896,57 francs français.

2) L'Assemblée générale renouvelle, pour une durée d'une année, les mandats d'administrateur de:

Madame Christiane Beaujolin
Messieurs Jean-Marc Beaujolin
Marc Deferne
Carlo Franceschini.

Le mandat de tous les Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

3) L'Assemblée générale renouvelle le mandat de Commissaire aux comptes de la FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, société civile, avec siège à L-2212 Luxembourg, membre de PANNEL KERR FORSTER INTERNATIONAL.

Le mandat de Commissaire aux comptes prendra fin lors de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 1998.

4) L'Assemblée générale autorise le Conseil d'administration à déléguer ses pouvoirs de gestion journalière à un ou plusieurs de ses membres, conformément à l'article 17 des statuts.

Pour extrait conforme
EUROP CONTINENTS HOLDING
Société anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31440/546/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

EUROP CONTINENTS HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.
R. C. Luxembourg B 16.913.

EXTRAIT

Lors de sa réunion à Luxembourg du 22 juillet 1998, et à la suite de l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'exercice 1997, le Conseil d'administration de la société anonyme EUROP CONTINENTS HOLDING a confirmé Monsieur Jean-Marc Beaujolin dans ses fonctions de Président et d'administrateur-délégué de la société.

Pour extrait conforme
EUROP CONTINENTS HOLDING
Société anonyme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 26, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31441/546/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FINPAT S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.
R. C. Luxembourg B 59.929.

Constituée suivant acte reçu par Maître Robert Schuman, notaire de résidence à L-Rambrouch, en date du 26 juin 1997, publié au Mémorial Recueil C n° 557 du 10 octobre 1997.

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la société qui s'est tenue le 6 juillet 1998 à Luxembourg, que les décisions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- Décharge pleine et entière a été donnée à Monsieur Karl Guenard pour l'exercice de son mandat d'administrateur jusqu'au 30 janvier 1998.

- Ratification de la nomination de Mademoiselle Elisabeth Antona, employée privée, demeurant à L-Diekirch, comme nouvel administrateur. Mademoiselle Elisabeth Antona terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 6 juillet 1998.

Pour la société FINPAT S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 juillet 1998, vol. 510, fol. 8, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31447/622/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

ERNST & YOUNG, Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 47.771.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 1998, les organes de la société sont les suivants:

Conseil d'administration

- Monsieur Jean-Marie Gischer, réviseur d'entreprises, demeurant à B-Arlon
- Monsieur Kenneth Hay, réviseur d'entreprises, demeurant à Hostert
- Monsieur Marc Liesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Adrian Lockwood, réviseur d'entreprises, demeurant à Lenningen
- Monsieur Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, demeurant à Bridel
- Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises, demeurant à Steinsel

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Siège social

Le siège de la société est transféré à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31434/534/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

ERNST & YOUNG CONSULTING, Société Anonyme.

Siège social: L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
R. C. Luxembourg B 56.629.

Le bilan et les annexes au 31 décembre 1997, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 27 juillet 1998, vol. 510, fol. 21, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire du 10 juillet 1998, les organes de la société sont les suivants:

Conseil d'administration

- Monsieur Jean-Marie Gischer, réviseur d'entreprises, demeurant à B-Arlon
- Monsieur Kenneth Hay, réviseur d'entreprises, demeurant à Hostert
- Monsieur Marc Liesch, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg
- Monsieur Adrian Lockwood, réviseur d'entreprises, demeurant à Lenningen
- Monsieur Jean-Jacques Soisson, réviseur d'entreprises, demeurant à Bridel
- Monsieur Werner Weynand, réviseur d'entreprises, demeurant à Steinsel

Commissaire aux comptes

- Monsieur Dominique Ransquin, réviseur d'entreprises, Luxembourg

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes au 31 décembre 1998.

Siège social

Le siège de la société est transféré à L-1359 Luxembourg, rue Richard Coudenhove-Kalergi.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

Signature.

(31435/534/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FI LUX INTERNATIONAL.

WERTPAPIER-KENNUMMER 974519

Besonderer Teil

Es gelten ergänzend und abweichend zum Allgemeinen Teil die nachfolgenden Bestimmungen:

Art. 1. Anlagepolitik

Für das Teilsondervermögen werden Aktien, festverzinsliche Wertpapiere, Genußscheine, Wandel- und Optionsanleihen, deren Optionsscheine Rechte auf Wertpapiere geben und Optionsscheine auf Wertpapiere in- und ausländischer Aussteller erworben.

Der Anteil der Optionsscheine darf 30 Prozent des Teilsondervermögens nicht überschreiten.

Die Verwaltungsgesellschaft kann das Teilsondervermögen je nach Marktlage schwerpunktmäßig in Aktien oder Renten investieren, wenn ihr dies im Interesse der Anteilhaber geboten erscheint.

Die Gewichtung der Anlagen im Teilfonds orientiert sich an der Einschätzung des Fondsmanagements über die Zukunftsaussichten der verschiedenen Märkte und den Interessen der Anteilhaber.

So kann der Teilfonds je nach Lageeinschätzung des Managements den Charakter eines Aktienfonds oder aber eines Rentenfonds haben, wobei beide Ausrichtungen wiederum national oder international sein können. Je nach Ausgestaltung der Anlagepolitik kann der Teilfonds damit stark unterschiedliche Risikoprofile aufweisen. Mit dem Teilfonds erwirbt der Anleger somit ein flexibles Anlagemedium, welches sowohl die Kurschancen von Aktien, als auch den Ertragsaspekt von festverzinslichen Wertpapieren berücksichtigen kann.

Darüber hinaus darf die Verwaltungsgesellschaft variabelverzinsliche Wertpapiere, Zerobonds und Genußscheine aller Art in- und ausländischer Aussteller sowie Wertpapiere ähnlichen Charakters ausländischer Aussteller erwerben.

Ziel der Anlagepolitik ist das Erreichen einer angemessenen Wertentwicklung in Deutscher Mark (DEM).

Der Teilfonds kann nebenbei Barbestände halten.

Investitionen in Optionsscheinen sind aufgrund ihrer größeren Volatilität im Vergleich zu den ihnen zugrundeliegenden Titeln, auf die sich besagte Instrumente beziehen, mit gewissen Finanzrisiken verbunden.

Art. 2. Währung, Ausgabe- und Rücknahmepreis

(1) Die Währung, in der der Inventarwert (Ausgabe- und Rücknahmepreis) berechnet wird, ist die Deutsche Mark (DEM).

(2) Inventarwert, Ausgabe- und Rücknahmepreis werden an jedem Bewertungstag ermittelt.

(3) Der Ausgabeaufschlag beträgt 5,25 Prozent.

(4) Rücknahmepreis ist der Inventarwert gemäß Artikel 15.

(5) Anteilscheine können erstmals am 31.07.98 zu einem Preis von DEM 105,25 erworben werden. Valutatag ist der 04.08.98.

(6) Danach werden die Anteile zum jeweiligen Ausgabepreis angeboten.

(7) Die Preisberechnung wird zu jedem Börsentag vorgenommen.

(8) Die Verwaltungsgesellschaft trägt Sorge dafür, daß in den Ländern, in denen der Teilfonds öffentlich vertrieben wird, eine geeignete Veröffentlichung der Anteilpreise erfolgt.

Art. 3. Kosten

(1) Die Verwaltungsgesellschaft erhält für die Verwaltung des Teilfonds eine Vergütung von maximal 1,00 Prozent p. a. des durchschnittlichen Nettovermögens des Teilfonds. Diese ist am Ende eines jeden Monats zahlbar.

(2) Die Depotbank erhält für die Verwahrung und Verwaltung der zu dem Teilfonds gehörenden Vermögenswerte eine Vergütung in Höhe von maximal 0,20 Prozent p. a. des durchschnittlichen Nettovermögens des Teilfonds.

(3) Die Verwaltungsgesellschaft hat mit der GÖHRINGER & CO. VERMÖGENSVERWALTUNG OHG am 15.07.1998 einen Beratervertrag geschlossen. Für die Beratung des Fondsmanagements erhält die GÖHRINGER & CO. VERMÖGENSVERWALTUNG OHG eine Vergütung von maximal 2,50 Prozent p.a. des durchschnittlichen Nettovermögens des Teilfonds. Diese ist am Ende eines jeden Monats zahlbar.

Art. 4. Anteile

Die Fondsanteile werden in Globalurkunden verbrieft. Ein Anrecht auf Auslieferung effektiver Stücke besteht nicht.

Art. 5. Thesaurierung der Erträge

Der Fonds schüttet die angefallenen Erträge nicht aus, sondern legt sie im Rahmen des Sondervermögens wieder an.

Art. 6. Inkrafttreten

Das Verwaltungsreglement (Besonderer Teil) tritt am 31. Juli 1998 in Kraft.

Luxemburg, den 24. Juli 1998.

FRANKEN INVEST INTERNATIONAL S.A.
LUXEMBOURG

Die Verwaltungsgesellschaft
Unterschriften

SchmidtBank KGaA
FILIALE LUXEMBOURG

Die Depotbank
Unterschriften

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 27, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31445/000/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FILTILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2130 Luxembourg, 11, boulevard Charles Marx.

R. C. Luxembourg B 41.246.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1997 et 1996, enregistrés à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 510, fol. 2, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 1998

Conseil d'administration

- L'assemblée générale décide d'accepter les démissions de leur mandat d'administrateur de MM. Jean Van Lancker, Pierre Blondeau, Idris Husain et Thierry Jungers et de nommer en leur remplacement pour la durée d'un an Mme Sylvie Theisen, consultant demeurant à Luxembourg, Mme Sandrine Purel, employée privée, demeurant à Errouville (F) et M. Manuel Hack, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 1998 se compose comme suit:

- Theisen Sylvie, consultant, demeurant à Luxembourg

- Purel Sandrine, employée privée, demeurant à Errouville (F)

- Hacks Manuel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

- L'assemblée décide de reconduire pour la durée d'un an le mandat du Commissaire aux Comptes de Monsieur Mangen Fons, réviseur d'entreprises, demeurant à Ettelbruck (Luxembourg).

Affectation du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité du bénéfice de LUF 63.878.628 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1997.

Transfert du siège social

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de la société du 9B, boulevard du Prince Henri à L-1724 Luxembourg au 11, boulevard Charles Marx à L-2130 Luxembourg.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

F. Mangen.

(31444/000/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

HIFI-CONNECTION.

Siège social: L-1740 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.307.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HIFI-CONNECTION, pouvant faire le commerce sous les enseignes suivantes:

HIFI-CONNEXION, SECURITY CONNECTION, VIDEO CONNECTION, VIDEO INTERNATIONAL, VIDEO TECHNOLOGY LUXEMBOURG, VIDEO LUXEMBOURG, LUX-VIDEO, IFFLI, IFFLI-INTERNATIONAL, IFFLI-CONNEXION, IFFLI-CONNECTION, CONNEXION et CONNECTION, avec siège social à L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich (R. C. Luxembourg B numéro 30.307),

constituée par acte du notaire soussigné à la date du 21 mars 1989, publié au Mémorial C numéro 226 du 18 août 1989, et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné:

- en date du 4 mai 1990, publié au Mémorial C numéro 415 du 12 novembre 1990,
- en date du 26 juin 1990, publié au Mémorial C numéro 32 du 30 janvier 1991;
- en date du 5 octobre 1995, publié au Mémorial C numéro 661 du 29 décembre 1995.

L'assemblée se compose de:

- 1.- Monsieur Jacques Niedercorn, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 2.- La société anonyme HIFI-PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Monsieur Jacques Niedercorn, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

- 3.- La société anonyme de droit belge PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A., ayant son siège social à B-1190 Bruxelles, 36, rue de Lusambo (Belgique),

ici représentée par Maître Marc Feyder avocat, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que Monsieur Jacques Niedercorn et la société HIFI-PARTICIPATIONS S.A., tous prénommés, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate les cessions de parts sous seing privé suivantes:

a) Monsieur Jacques Niedercorn, préqualifié, a cédé cinq (5) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) dans la prédite société HIFI-CONNECTION à la prédite société PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A.;

b) La prédite société HIFI-PARTICIPATIONS S.A. a cédé ses quatre cent quatre-vingt-quinze (495) parts sociales d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- frs) chacune dans la prédite société HIFI-CONNECTION à la prédite société PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 7 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- frs) représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs (1.000,- frs) chacune, entièrement libérées.

Les cinq cents (500) parts sociales sont détenues par la société anonyme de droit belge PHOTO HALL S.A., ayant son siège social à B-1190 Bruxelles, 36, rue de Lusambo (Belgique).»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission des gérants de la société et accordent pleine et entière décharge aux cédants de parts sociales et aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de la société:
Monsieur Hubert Lonfils, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 Lasne, 6, Clos des Faisans (Belgique).
La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente mille francs, sont à charge de la société.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Niedercorn, Feyder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 1998, vol. 503, fol. 69, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 1998.

J. Seckler.

(31459/231/73) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

HIFI-CONNECTION.

Siège social: L-1740 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 30.307.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 1998.

J. Seckler.

(31460/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.377.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1740 Luxembourg, 132, rue de Hollerich (R. C. Luxembourg B numéro 13.377), constituée originellement sous la forme d'une société anonyme par acte du notaire Tom Metzler alors de résidence à Redange, à la date du 27 octobre 1975, publié au Mémorial C numéro 29 du 13 février 1976, et dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné, comme suit:

- en date du 3 janvier 1984, publié au Mémorial C numéro 43 du 15 février 1984;
- en date du 9 mai 1986, publié au Mémorial C numéro 223 du 7 août 1986;
- en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 211 du 5 août 1988;
- en date du 8 février 1993, publié au Mémorial C numéro 249 du 27 mai 1993;
- en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial C numéro 63 du 11 février 1997.

L'assemblée se compose de:

1.- Monsieur Jacques Niedercorn, employé privé, demeurant à Luxembourg,

2.- La société anonyme HIFI-PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,

ici représentée par Monsieur Jacques Niedercorn, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

3.- La société anonyme de droit belge PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A., ayant son siège social à B-1190 Bruxelles, 36, rue de Lusambo (Belgique),

ici représentée par Maître Marc Feyder, avocat, demeurant à Luxembourg;

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

– Que Monsieur Jacques Niedercorn et la société HIFI-PARTICIPATIONS S.A., tous prénommés, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate les cessions de parts suivantes:

- a) Monsieur Jacques Niedercorn, préqualifié, a cédé une (1) part sociale d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- frs) dans la prédite société HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l. à la prédite société PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A.;
- b) La prédite société HIFI-PARTICIPATIONS S.A. a cédé ses quatre-vingt-dix-neuf (99) parts sociales d'une valeur nominale de dix mille francs (10.000,- frs) chacune dans la prédite société HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l. à la prédite société PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 10 des statuts et les associés les considèrent comme dûment significatives à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Les cent (100) parts sociales sont détenues par la société anonyme de droit belge PHOTO HALL S.A., ayant son siège social à B-1190 Bruxelles, 36, rue de Lusambo (Belgique).»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission des gérants de la société et accordent pleine et entière décharge aux cédants de parts sociales et aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de la société:
Monsieur Hubert Lonfils, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 Lasne, 6, Clos des Faisans (Belgique).
La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente mille francs, sont à charge de la société.
Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.
Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.
Signé: Niedercorn, Feyder, J. Seckler.
Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 1998, vol. 503, fol. 69, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 27 juillet 1998. J. Seckler.
(31461/231/91) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

HIFI INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1740 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.377.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Junglinster, le 27 juillet 1998. J. Seckler.
(31462/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

HIFI-VIDEO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.381.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le trente juin.
Par-devant Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster.
S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée HIFI-VIDEO INTERNATIONAL, S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 50, avenue de la Gare (R. C. Luxembourg B numéro 13.381),
constituée originellement sous la forme d'une société anonyme, par acte du notaire Tom Metzler alors de résidence à Redange-sur-Attert, à la date du 9 septembre 1975, sous la dénomination de DISC HIFI S.A., publié au Mémorial C numéro 238 du 19 décembre 1975, et transformée en une société à responsabilité limitée, par acte du notaire soussigné, contenant changement de la dénomination en HIFI-VIDEO INTERNATIONAL, S.à r.l., du 22 juillet 1986, publié au Mémorial C numéro 299 du 3 octobre 1986, dont les statuts ont été modifiés par actes du notaire soussigné:
- en date du 10 mai 1988, publié au Mémorial C numéro 212 du 5 août 1988,
- en date du 23 décembre 1988, publié au Mémorial C numéro 113 du 26 avril 1989,
- en date du 8 février 1993, publié au Mémorial C numéro 249 du 27 mai 1993.

L'assemblée se compose de:

- 1.- Monsieur Jacques Niedercorn, employé privé, demeurant à Luxembourg,
- 2.- La société anonyme HIFI-PARTICIPATIONS S.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie,
ici représentée par Monsieur Jacques Niedercorn, préqualifié,
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.
- 3.- La société anonyme de droit belge PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A., ayant son siège social à B-1190 Bruxelles, 36, rue de Lusambo (Belgique),
ici représentée par Maître Marc Feyder, avocat, demeurant à Luxembourg;
en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

– Que Monsieur Jacques Niedercorn et la société HIFI-PARTICIPATIONS S.A., tous prénommés, sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée constate les cessions de parts sous seing privé suivantes:

a) Monsieur Jacques Niedercorn, préqualifié, a cédé une (1) part sociale d'une valeur nominale de deux mille francs (2.000,- frs) dans la prédite société HIFI-VIDEO INTERNATIONAL, S.à r.l. à la prédite société PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A.;

b) La prédite société HIFI-PARTICIPATIONS S.A. a cédé ses deux cent quatre-vingt-dix-neuf (299) parts sociales d'une valeur nominale de deux mille francs (2.000,- frs) chacune dans la prédite société HIFI-VIDEO INTERNATIONAL, S.à r.l. à la prédite société PHOTO HALL S.A., anciennement POLYFOTO HOLDING S.A.

Deuxième résolution

Ces cessions de parts sont approuvées conformément à l'article 10 des statuts et les associés les considèrent comme dûment signifiées à la société, conformément à l'article 1690 du Code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Troisième résolution

A la suite des cessions de parts sociales ci-avant mentionnées, l'article six des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à six cent mille francs (600.000,- frs) représenté par trois cents (300) parts sociales de deux mille francs (2.000,- frs) chacune, entièrement libérées.

Les trois cents (300) parts sociales sont détenues par la société anonyme de droit belge PHOTO HALL S.A., ayant son siège social à B-1190 Bruxelles, 36, rue de Lusambo (Belgique).»

Quatrième résolution

Les associés acceptent la démission des gérants de la société et leur accordent pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Cinquième résolution

Les associés décident de nommer comme nouveau gérant de la société:

Monsieur Hubert Lonfils, administrateur de sociétés, demeurant à B-1380 Lasne, 6, Clos des Faisans (Belgique).

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Frais

Tous les frais et honoraires des présentes, évalués à la somme de trente mille francs, sont à charge de la société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Niedercorn, Feyder, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 6 juillet 1998, vol. 503, fol. 70, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 1998.

J. Seckler.

(31463/231/74) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

HIFI-VIDEO INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1610 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 13.381.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 1998.

J. Seckler.

(31464/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

MAONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.
R. C. Luxembourg B 60.573.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-six juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de son collègue empêché Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, lequel dernier nommé restera dépositaire du présent acte.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société, anonyme de participation financière MAONIA S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, R. C. Luxembourg, section B numéro 60.573, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date 31 juillet 1997, publié au Mémorial C numéro 662 du 26 novembre 1997.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Romaine Scheifer-Gillen, employée privée, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Marie-Jeanne Felten, employée privée, demeurant à Godbrange. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, paraphées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social de la société de ITL 2.500.000.000,- pour le porter de son montant actuel de ITL 5.000.000.000,- à ITL 7.500.000.000,-, par la création et l'émission de 2.500 actions nouvelles de ITL 1.000.000,- chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2.- Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3.- Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de ITL 2.500.000.000,- (deux milliards cinq cents millions de liras italiennes) pour le porter de son montant actuel de ITL 5.000.000.000,- (cinq milliards de liras italiennes) à ITL 7.500.000.000,- (sept milliards cinq cents millions de liras italiennes), par la création et l'émission de 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvelles de ITL 1.000.000,- (un million de liras italiennes) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription – Libération

Les 2.500 (deux mille cinq cents) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires comme suit:

– par Monsieur Manlio Zucchi, entrepreneur, demeurant à Milano, Via Tiziano 9 (Italie), à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions en usufruit;

– par Madame Marina Frua, sans profession, demeurant à Stropino di Brovello Carpugnino, Residenza Loc. Serai (Italie), à concurrence de 1.250 (mille deux cent cinquante) actions en usufruit;

– par la société anonyme RVA CAPITAL RISQUE S.A., ayant son siège social à L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen, à concurrence de 2.500 (deux mille cinq cents) actions en nue-propriété.

Le montant de ITL 2.500.000.000,- (deux milliards cinq cents millions de liras italiennes) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société anonyme MAONIA S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à ITL 7.500.000.000,- (sept milliards cinq cents millions de lires italiennes), représenté par 7.500 (sept mille cinq cents) actions de ITL 1.000.000,- (un million de lires italiennes) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de six cent dix mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à la somme de cinquante-deux millions cinq cent mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: R. Scheifer, J.-M. Felten, A. Thill, J. Elvinger.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juillet 1998, vol. 503, fol. 67, case 12. – Reçu 525.000 francs.

Le Releveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 1998.

J. Seckler.

(31481/231/83) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

MAONIA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 32, rue Auguste Neyen.

R. C. Luxembourg B 60.573.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 juillet 1998.

J. Seckler.

(31482/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

JADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 28.400.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le deux juillet.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme JADE LUXEMBOURG S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 28.400, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juin 1988, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 251 du 22 septembre 1988 et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 20 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 226 du 7 juillet 1990.

L'Assemblée est ouverte à onze heures sous la présidence de Madame Annelise Charles, Attachée de Direction 1^{ère} en Rang à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Algrange, France, qui désigne comme secrétaire Monsieur Arsène Marx, employé de banque, demeurant à Dalheim.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Jacqueline Siebenaller, Attachée de Direction à la BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, Luxembourg, demeurant à Diekirch.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée a été convoquée par des avis de convocations envoyés aux actionnaires nominatifs en date du 24 juin 1998.

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence de quatorze millions huit cent mille francs luxembourgeois (14.800.000,- LUF) par remboursement du montant correspondant.

2) Modification afférente de l'article 5 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les six mille quatre cent quatre-vingts (6.480) actions représentant l'intégralité du capital social, toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points porter à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de quatorze millions huit cent mille francs luxembourgeois (14.800.000,- LUF) pour ramener le capital social ainsi de son montant actuel de soixante-quatre millions huit cent mille francs luxembourgeois (64.800.000,- LUF) à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) par le remboursement de la somme de quatorze millions huit cent mille francs luxembourgeois (14.800.000,- LUF) aux actionnaires au prorata de leur participation actuelle dans la Société.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à cinquante millions de francs luxembourgeois (50.000.000,- LUF) représenté par six mille quatre cent quatre-vingts (6.480) actions sans désignation de valeur nominale.»

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente réduction de capital, approximativement à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (35.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Charles, A. Marx, J. Siebenaller et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juillet 1998, vol. 109S, fol. 23, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 1998.

F. Baden.

(31472/200/64) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

JADE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 28.400.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

F. Baden.

(31473/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FORTHUNGEN INTERNATIONAL, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 26, rue Nicolas Adames.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le seize juillet.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des porteurs d'actions de jouissance de la société anonyme holding FORTHUNGEN INTERNATIONAL, avec siège social à L-1114 Luxembourg, 26, rue Adames, constituée suivant acte, reçu par le notaire instrumentaire, en date du 16 juillet 1991, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 32 du 29 janvier 1992, modifiée suivant acte, reçu par le notaire Joseph Elvinger, alors de résidence à Dudelange, en remplacement du notaire Jean Seckler, de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, numéro 201 du 4 mai 1993, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous la section B et le numéro 37.569 au capital social de deux millions de francs français (FRF 2.000.000,-), représenté par deux mille (2.000) actions d'une valeur nominale de mille francs français (FRF 1.000,-) chacune, entièrement amorties.

L'assemblée est présidée par Maître Jean-Paul Noesen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Thérèse Jemming, employée privée, demeurant à Echternach.

L'assemblée élit comme scrutateurs:

- a) Mademoiselle Régine Pinto, employée privée, demeurant à Luxembourg,
- b) Monsieur Marcel Wagner, employé privé, demeurant à Strassen.

Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. - Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. - Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les deux mille (2.000) actions, représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou représentées, de sorte que la présente assemblée a pu se tenir sans avis de convocation préalable.

III. - Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

1. Mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur.
3. Décharge pleine et entière à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.
4. Nomination d'un commissaire-vérificateur.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société anonyme holding FORTHUNGEN INTERNATIONAL.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de nommer liquidateur, Maître Jean-Paul Noesen, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de nommer aux fonctions de commissaire-vérificateur Monsieur Claude Uhres, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, avec la mission de vérifier les opérations et les comptes de liquidation.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec le notaire la présente minute.

Signé: J.-P. Noesen, Th. Jemming, R. Pinto, M. Wagner, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 22 juillet 1998, vol. 109S, fol. 73, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 1998.

E. Schlessner.

(31450/227/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

**INVILUX S.A., Société Anonyme,
(anc. INVILUX S.A.H.).**

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 36.393.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juin.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVILUX S.A.H., avec siège social à Luxembourg, 35, rue Glesener, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B numéro 36.393,

constituée suivant acte reçu par le notaire Camille Hellinckx en date du 25 février 1991, publié au Mémorial C numéro 334 du 9 septembre 1991.

L'assemblée est présidée par Mme Mireille Gehlen, licenciée en administration des affaires, demeurant à Dudelange.

Le président désigne comme secrétaire Melle Isabel Costa, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Melle Nathalie Moroni, maître en droit, demeurant à Walferdange.

Le bureau ainsi constitué, dresse la liste de présence laquelle, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents et le mandataire des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumis à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

Le président déclare et demande au notaire d'acter ce qui suit:

Suivant liste de présence, tous les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social souscrit sont présents ou dûment représentés à la présente assemblée, qui peut en conséquence délibérer et décider valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

Que la présente assemblée a pour ordre du jour les points suivants:

1) Modification de l'alinéa 1^{er} de l'article 1 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de INVILUX S.A.».

2) Modification de l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

3) Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote unanime les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

«Il est formé par les présentes une société anonyme sous la dénomination de INVILUX S.A.

Deuxième résolution

L'assemblée des actionnaires décide de modifier l'article 2 des statuts de la société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** La société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion et le contrôle de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: M. Gehlen, I. Costa, N. Moroni, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 1998, vol. 1CS, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

J. Delvaux.

(31468/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

INVILUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 36.393.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juin 1998 actée sous le n° 452/98 par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(31469/208/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

MOPROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 35.223.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-neuf juin.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MOPROFIN S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 35.223, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 12 septembre 1990, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 93 du 28 février 1991. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 décembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 182 du 21 avril 1995.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Véronique Wauthier, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Laurence Leleu, licenciée en droit, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Laurence Hauris, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transformation de la société de holding en société de participations financières.

2. Modification correspondante:

- de l'article 1 § 1 des statuts avec suppression de toute référence à la notion de holding

- de l'objet de la société et de l'article 2 des statuts aux fins de lui donner la teneur suivante:

«La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»;

- de l'article 11 des statuts avec suppression de toute référence à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

3. Divers

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de transformer la Société de holding en société de participations financières pleinement imposable.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, les articles 1 (premier alinéa), 2 et 11 sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de MOPROFIN S.A.»

«**Art. 2.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.»

«**Art. 11.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Wauthier, L. Leleu, L. Hauris, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} juillet 1998, vol. 109S, fol. 5, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 1998.

F. Baden.

(31497/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

MOPROFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 35.223.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

F. Baden.

(31498/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.317.

Les comptes annuels au 31 décembre 1997, enregistrés à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 22, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.

Signature

(31442/545/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.

FASHION BOX INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32, rue A. Neyen.

R. C. Luxembourg B 43.317.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 juin 1998

Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette est nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur Louis Bonani, décédé. Monsieur Adrien Schaus, comptable, demeurant à Tétange est nommé commissaire aux comptes en remplacement de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani.

Luxembourg, le 25 juin 1998.

Pour extrait sincère et conforme
FASHION BOX INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 juillet 1998, vol. 510, fol. 22, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(31443/545/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 1998.
